

### **Contexte général**

Cela fait plus de 3 mois que les États-Unis et Israël sont entrés en guerre contre l'Iran et que Donald Trump souffle le chaud et le froid, annonçant tantôt de grands progrès dans les négociations, tantôt une reprise des frappes contre le pays. La population civile est prise en étau entre ce conflit et le régime des mollahs, qui bien que fragilisé, se maintient au pouvoir. Pendant ce temps, toujours en toute impunité, la fuite en avant coloniale continue à Gaza et en Cisjordanie et s'étend au Sud Liban : le gouvernement d'extrême-droite de Nétanyahou rase méthodiquement le sud Liban et annonce qu'Israël va s'emparer de 70 % de la bande de Gaza. Les principes du droit international continue d'être bafoués par des gouvernements impérialistes, et Donald Trump semble prêt à aller plus loin : il fait ainsi planer de nouvelles menaces sur Cuba à qui il impose déjà un blocus énergétique qui met la population de l'île en danger, en accentuant la pression sur le système de santé, l'accès à la nourriture et à l'éducation.

En plus d'attaquer la liberté des peuples, ces guerres révèlent si cela était nécessaire, la dépendance mondiale aux hydrocarbures puisqu'elles ont pour point commun le contrôle de ressources qui se raréfient. C'est la confirmation, une de plus, des limites de notre modèle d'économie capitaliste et libérale. La vague de chaleur qu'a connue la France hexagonale en mai 2026 est un signe, un de plus, de la nécessité de sortir du modèle capitaliste qui a conduit au réchauffement climatique. D'autres vagues de chaleur touchent d'autres pays. En plus de leur principale cause, elles ont toutes un point commun : elles frappent les populations de façon inégalitaire en fonction des zones d'habitation et des logements de chacun. Il y a urgence à porter et partager des alternatives économiques, sociales et environnementales.

En France, la campagne présidentielle est lancée à travers une question qui focalise l'attention politico-médiatique : qui sera candidat·e ? Les déclarations ou les conjectures sur les modalités de désignation des candidat·es occupent l'essentiel de la scène médiatique et politique. Ce spectacle qui ne peut que nourrir davantage la crise démocratique occulte un enseignement important : une enquête d'opinion menée par le Monde, le Cevifop et la Fondation Jean Jaurès en avril 2026 a montré que les 4 premières préoccupations des français étaient, dans l'ordre, la santé, le pouvoir d'achat, le travail et l'Éducation.

La campagne avant l'heure ne doit pas nous amener à enjamber l'année 2026. Le SNES-FSU, tout en faisant connaître ses propositions et en interpellant les candidat·es, hors extrême droite, doit poursuivre et amplifier son action et les mobilisations pour nos salaires, nos carrières, nos pensions et nos métiers dès la rentrée 2026.

### **Extrême droite**

Les nouveaux maires RN élus se sont, sans surprise, distingués par des premières décisions qui attaquent les syndicats, les associations ou le monde de la culture, à l'image de la décision du maire de Carcassonne d'expulser les syndicats des locaux municipaux qu'ils occupaient jusqu'ici. A Liévin, après avoir envisagé de supprimer l'hommage aux mineurs du 1er mai, le maire a empêché les prises de parole des syndicats. Les antennes locales d'associations, comme ATD Quart Monde, le planning familial ont vu leurs subventions diminuer. Des manifestations culturelles sont aussi dans le viseur.

Une députée RN, Anne Sicard, s'en est aussi pris à la FSU, la CGT Educ'action et SUD Education, dénonçant les stages de formation syndicale « lutter contre l'extrême droite ». Le Rassemblement National s'attaque au syndicalisme de transformation sociale, car ce dernier défend un mouvement social fondé sur la défense de la démocratie et de la justice sociale, la défense des services publics...

L'hyperconcentration et l'accaparement des médias sont particulièrement inquiétantes : ils nuisent à

l'accès à une information de qualité et pluraliste et, du fait de l'orientation donnée par les propriétaires de certains médias (comme V.Bolloré) favorisent la circulation de la désinformation et des idées d'extrême droite. Dans le monde de l'édition, la mainmise de de Vincent Bolloré représente un vrai danger, notamment dans l'édition scolaire.

### **Budget**

En avril, Sébastien Lecornu avait estimé à 6 milliards d'euros le montant des annulations ou gels de crédits sur le budget 2026 pour faire face aux conséquences du ralentissement de l'économie liées à la guerre au Moyen Orient, et financer les aides attribuées aux routiers, agriculteurs face à l'augmentation des prix du carburants. l'envolée des prix des carburants. Le gouvernement se prépare à revoir cette estimation à la hausse fin juin.

Ces coupes budgétaires sont le reflet des choix du gouvernement, arc bouté sur le dogme de la politique de l'offre où les plus grandes fortunes et les grandes entreprises sont exonérées, par aveuglement idéologique, de toute participation à la hauteur de leur moyens à la solidarité nationale. Ainsi, les bénéficiaires de Total ont augmenté grâce à la guerre au Moyen Orient, avec 4,9 milliards de d'euros de profits au premier trimestre, sans que ces superprofits ne soient taxés.

Si les décrets détaillant le détail des montants des annulations ou gels de crédits ne sont pas encore publics, les grandes lignes sont connues. Ainsi, France 2030, grand plan d'investissement lancé après le Covid, notamment pour soutenir la transition écologique verra ses crédits amputés de près de 100 millions d'euros. Le ministère du travail est aussi concerné, ainsi que l'enseignement et la recherche.

### **Salaires, carrières, pensions**

La première conséquence en France de la guerre au Moyen-Orient est la hausse de l'inflation. Les effets sur les prix des transports et des produits alimentaires ont déjà des répercussions notables sur les classes moyennes et populaires, actives, actifs et retraités.

Le triptyque Rémunérations/Carrières/retraites est un élément déterminant du corpus revendicatif du SNES et de la FSU. Il concentre énormément d'attentes justifiées de nos collègues. Il sera un enjeu majeur à la rentrée, dans le cadre de la rentrée sociale, des élections professionnelles puis des élections présidentielles et législatives.

Le recul généralisé des rémunérations s'amplifie avec la nouvelle crise inflationniste, après une première crise en 2022/2023 et des années de gel de la valeur du point d'indice qui ont laissé un passif insupportable. Alors que le SMIC a augmenté de 2,2% au 1er juin pour suivre l'inflation, le gouvernement se refuse à revaloriser non seulement le point d'indice, mais également le minimum indiciaire fonction publique. Contraint à verser à des centaines de milliers d'agent·es, dont les AED, les AESH et même les élèves-fonctionnaires, une indemnité compensatoire pouvant aller jusqu'à 67 € mais, il persiste dans une politique d'appauvrissement des fonctionnaires, qui d'une part joue en la défaveur du secteur public dans la concurrence que se livrent les employeurs pour attirer les jeunes actifs diplômés (manque d'attractivité), et d'autre part contribue à alimenter un vote de ressentiment en faveur de l'extrême-droite jusqu'au sein de la Fonction Publique.

Alors que la population enseignante vieillit, du fait de la faiblesse des recrutements, de l'âge tardif d'entrée dans la fonction publique et des effets des réformes successives des retraites, le déroulement des carrières des professeur·es, CPE et PSY EN, s'arrête à la fin de la hors-classe, et des dizaines de milliers de nos collègues, dont une majorité de femmes, n'ont plus de perspective crédible d'avancement et de promotion 10 à 15 ans avant leur fin d'activité et leur départ en retraite. Cela représente une véritable bombe sociale à retardement, qui fait dire à la Cour des Comptes qu'il "*faut ralentir le déroulement des carrières contrairement à ce qui se fait actuellement*". Cette situation ne durera pas : soit nous parvenons à faire sauter le barrage de l'accès à la classe exceptionnelle, soit les libéraux pousseront leur avantage en revenant sur les engagements PPCR de 2017. Alors que le tassement des grilles et la prime d'attractivité dégressive entraînent une absence de progressivité au cours de la classe normale, dont nos collègues se plaignent à juste titre, le pied de grille des corps des certifié·es et CPE passe maintenant en dessous du SMIC (indice 366) durant l'année d'élève-fonctionnaire. Le ministère a en outre décidé de ne pas procéder au classement initial des lauréat·es

des concours dès leur entrée en fonction en tant qu'élève-fonctionnaire mais à le reporter à leur première rentrée en tant que professeur·es stagiaires, réalisant ainsi de substantielles économies sur le dos des lauréat·es qui sont en reconversion vers une deuxième carrière. Le SNES-FSU agit pour obtenir des ratios de promotion pour la Classe exceptionnelle dans le second degré comparable à ceux du premier degré.

L'explosion de la part de contractuel·les parmi les agent·es de la Fonction publique, passée de 15% en 2010 à 25% en 2026 dans la suite de la loi de transformation de la fonction publique, pourrait atteindre 33% en 2033. La volonté politique des libéraux est de tirer parti du renouvellement massif des générations qui s'annonce pour réduire drastiquement voire mettre en extinction le statut de la Fonction publique. Cette orientation politique pose des problèmes essentiels, entre terme de conditions matérielles faites aux contractuel·les et aux non-titulaires, en termes de concurrence entre contractuel·les et titulaires dans les embauches et les affectations, en termes de financement des pensions, de service rendu et de garanties assurées à la population. Le SNES-FSU rappelle sa demande d'un plan pluriannuel de titularisation pour résorber la précarité dans les métiers de l'enseignement.

### **Retraites**

Le SNES avec la FSU milite pour garantir le bon fonctionnement des politiques aussi essentielles que le système de santé, les retraites, la perte d'autonomie, l'éducation. C'est crucial. Cela justifie de travailler sur les sources de financement sans faire peur. L'avenir des retraites ne peut être assuré que sur la base d'un contrat politique entre les générations dans le cadre de régimes par répartition. Les retraites à l'instant T sont toujours une part de la richesse produite au même instant. C'est le cœur du régime par répartition avec des cotisations, part de la masse salariale, immédiatement mutualisées et finançant les pensions des retraités.

Le rapport du COR sera présenté en réunion plénière jeudi 11 juin. Depuis 2000, le solde constaté du système a varié entre -0,7% du PIB et + 0,5 % du PIB. Le système ne dérape pas et la capitalisation ne peut pas être pour le SNES un complément de la répartition : quand cela est nécessaire c'est une augmentation modique des cotisations qu'il faut décider. Elle est soutenable si une part plus importante de la valeur ajoutée revenait aux salarié·es. Si les cotisations sociales patronales assises pèsent davantage sur les entreprises à forte main d'œuvre, asséoir ces cotisations sur la richesse produite (valeur ajoutée ou bénéfices) permettrait de ne pas pénaliser l'emploi en mettant à contribution les entreprises réalisant d'importants bénéfices sur les marchés financiers. Les systèmes par répartition contiennent toujours des mécanismes de solidarité pas ceux en capitalisation. En plus, les systèmes par capitalisation coûtent cher à l'État et aux régimes sociaux par les exonérations de charges fiscales et de cotisations comme les dispositifs épargne-retraite. Historiquement, davantage de ressources ont été consacrées au système : ainsi, depuis 1960, la part du PIB consacrée aux retraites a augmenté à peu près au même rythme que la part des seniors dans la population. Aussi, figer la part des pensions dans le PIB constitue un choix très radical, en rupture avec ce développement historique.

Le SNES avec la FSU continue aussi d'exiger que des réponses soient apportées aux problématiques spécifiques des retraites de la Fonction publique, notamment le montant des pensions et les inégalités femmes-hommes. L'exercice à temps partiel est particulièrement pénalisant dans le calcul des droits à pension dans la Fonction publique d'autant plus que la bonification d'un an par enfant a été supprimé par la loi de 2003. Elle a créé une injustice majeure faite à l'endroit des femmes fonctionnaires ayant accouché à compter du 1er janvier 2004, réduisant leurs droits existant préalablement de manière encore plus drastique que le régime général. L'urgence est de rétablir la prise en compte des enfants par une bonification de trimestres réputés cotisés comme il existait préalablement.

### **VSS : protection des enfants à l'École et en dehors**

Les VSS sont systémiques. Selon la Ciivise, en moyenne 3 enfants par classe sont victimes d'inceste.

Le scandale Bétharram a été une déflagration. Après les témoignages des victimes sur les sévices sexuels subis, la parole s'est libérée. D'autres témoignages d'anciennes et anciens élèves, souvent d'établissements privés, ont été révélés. Depuis quelques mois, c'est le périscolaire, à Paris, mais pas seulement, qui est secoué par des révélations d'agressions sexuelles sur des enfants. La société a failli, collectivement, à protéger les enfants des violences sexuelles et des agresseurs, à écouter la parole des enfants. L'institution a failli aussi en laissant l'enseignement privé prospérer en dehors de tout contrôle. La prise de conscience, brutale, appelait un sursaut collectif.

Dans le champ politique, un travail transpartisan s'est initié autour de la commission d'enquête Betharram et de ses suites, à travers la proposition de loi Spillebout/Vannier. Le SNES et la FSU ont joué leur rôle : audition, propositions d'amendements avec pour boussole, la protection des enfants. Après plusieurs heures de débats parfois houleux mais achevées par des compromis, cette proposition de loi a été adoptée à l'Assemblée nationale à l'unanimité (au prix de renoncements comme le respect de la confidentialité de la "confession"). Elle doit maintenant aller au Sénat. La France doit améliorer ce premier cadre de protection des enfants à l'École

Le SNES et la FSU devront continuer à peser dans les débats car la loi contient désormais des dispositions inacceptables qui affaiblissent le contrôle, notamment financier, des établissements privés sous contrat. Les organisations représentatives des personnels d'éducation et d'enseignement de l'enseignement public doivent être réintégrées dans la commission qui contrôle ces financements et les CAEN doivent retrouver leur droit à émettre un avis éclairé sur ce sujet. Dans ce domaine, le tête à tête administration/privé institué par cette loi est dangereux, il renforce le dualisme scolaire.

La mort de la jeune Lyhanna dans le Gers et le profil du principal suspect (antécédents judiciaires, profil connu de la justice) ont suscité une grande émotion. Le gouvernement et le président de la République ont directement ciblé les magistrats, continuant ainsi d'affaiblir sciemment la confiance en l'État de droit.

Des magistrats et des avocats alertent pourtant depuis des années sur les dysfonctionnements du système judiciaire en matière de violences sexuelles, de même que sur l'insuffisance des moyens budgétaires accordés à ce service public. Ce discours, porté par les professionnels du secteur, est un point d'appui important pour contribuer à faire évoluer la prise en charge des violences sexuelles dans la société. Il permet de ne pas se mêler aux accusations injustes du gouvernements et aux récupérations de l'extrême droite. Le SNES-FSU continue de porter la campagne de la Coalition féministe pour une loi-cadre intégrale contre les violences sexuelles.

## **Écologie**

Il est fort probable qu'une nouvelle vague de chaleur dans l'Hexagone arrive d'ici la fin de l'année scolaire. Le SNES-FSU exige que des réponses claires soient apportées dans les prochains jours. Le report sur le seul niveau local décisions n'est plus acceptable, tant elles laissent la communauté éducative s'organiser par elle-même, et subir des conditions de travail inacceptables. La protection de la santé et la sécurité des personnels et des usager·ères est l'obligation réglementaire du ministre, des recteurs et rectrices et des DASEN. À partir de la vigilance orange, les adaptations horaires, passage en service minimum ou fermetures, pour les établissements n'ayant pas mis en place de mesures d'adaptation, doivent être la règle et non l'exception. Les DROM restent à l'écart de tous les niveaux de vigilance météorologiques.

Selon l'Organisation météorologique mondiale, nous risquons de connaître un phénomène El Niño particulièrement important cet été et au cours des prochains mois, ce qui augmenterait encore les températures mondiales et l'intensité des événements climatiques extrêmes. Pendant ce temps, le gouvernement, LR et le RN, adoptent une « loi d'urgence agricole », qui augmenterait les pollutions autour des captages d'eau potables, favoriser les mégabassines et les fermes usines. Les scandales sanitaires liés au cadmium, aux PFAS et aux métabolites de pesticides devraient pourtant nous alerter.

La loi agricole n'est pas encore promulguée Le SNES appuiera les mobilisations de la FSU contre cette loi ainsi que contre la loi Duplomb II.

Dans les DROM, la situation n'est pas meilleure. Aucune organisation n'est pensée pour permettre aux communautés scolaires de faire face aux pics de chaleur et ces territoires restent à l'écart des niveaux de vigilance météorologiques. Le SNES-FSU demande d'inclure les DROM dans la mise en place d'un plan d'action permettant la prise en compte des températures élevées, et des taux d'humidité élevés.

## **DROM**

Il y a quelques mois, le gouvernement a décidé, brutalement, de considérer la majoration de rémunération liée au coût de la vie dans les DROM comme une simple indemnité pour pouvoir la réduire à 33 % pour les personnels en arrêt maladie. Cela a eu pour conséquence d'amputer la rémunération des collègues concerné.es qui se trouvaient, une nouvelle fois, puni.es d'être malades ! Le SNES n'a cessé de dénoncer cette injustice flagrante faite à des agent.es vulnérables et a organisé la mobilisation à tous les niveaux. Ces derniers jours, le gouvernement ouvre la porte à un retour à la situation initiale. La vigilance reste de mise tant que le décret n'est pas présenté et publié. Mais ce début de revirement montre que notre action peut payer. Cela sera à mettre au crédit du SNES et de la FSU dans la campagne des élections professionnelles.

A Mayotte, les AED en sont déjà à trois jours de grève et les EMS à 4 jours consécutifs. Les EMS jouent un rôle primordial à Mayotte, à l'entrée des établissements scolaires, dans un contexte social toujours tendu. Le SNES-FSU soutient la mobilisation des AED et des EMS. Il dénonce la réponse méprisante du rectorat et le silence, à ce jour, du ministère.

## **Retraités**

Les retraité.es subissent des pensions dévaluées depuis des années, conséquence de toutes les « réformes » du système de retraite depuis 30 ans. Ainsi, de 2017 à 2025, l'inflation a été de 19,3% et les pensions n'ont « augmenté » que de 16;3 %. La somme des pertes subies pendant cette période s'élève à 3,6 mois à 5,3 mois pour les retraité.es ayant subi la hausse de de la CSG de 25 % en 2018. L'augmentation des prix, au-delà des carburants, touche le pouvoir d'achat des retraité.es comme des salarié.es en activité.

Le SNES-FSU revendique l'augmentation des pensions et leur indexation sur le salaire moyen. L'absence de revalorisation des traitements entraîne aussi une baisse automatique de montant des futures pensions qui est programmée par le pouvoir.

Les retraité.es sont toujours dans l'attente du sort que voudra bien leur réserver leur ancien employeur et la MGEN dans le cadre de la PSC. Il est évident qu'ils et elles ne sont pas une priorité pour la mutuelle « historique » auprès de laquelle la grande majorité sont adhérent.es depuis longtemps. Le SNES et la FSU doivent continuer d'intervenir auprès de la MGEN pour obtenir des informations les plus transparentes et les plus précises les concernant et qui continueront d'être communiquées aux syndiqué.es. En l'état actuel, il est difficile pour les retraité.es de faire un choix éclairé entre le contrat individuel et le contrat collectif.

Le G9 des retraité.es se réunit le 11 juin. La SFRN (Section Fédérale des Retraité.es Fédérale) y sera porteuse d'un plan d'actions à la rentrée. Dans un contexte aggravé d'austérité, la préparation du PLF et du PLFSS y aura une place essentielle.

## **AED**

La journée de mobilisation initiée par le SNES et qui a rassemblé toute l'intersyndicale a permis une mobilisation qui a été visible, et parfois bien suivie (selon les chiffres du ministère, 61 % de grévistes AED en Martinique, 35,2 % à Grenoble et 34 % à Orléans-Tours, avec une moyenne nationale de

22%). Le SNES-FSU maintient la pression et continue ses interventions, en s'appuyant sur ces mobilisations, pour obtenir des arbitrages favorables pour que les discussions sur les grilles salariales dans les académies soient débloquées et pour la création d'emplois d'AED. Les AED comme les AESH sont maintenu·es dans une précarité inacceptable. Le SNES-FSU soutiendra et prolongera les mobilisations des AED autour des revendications salariales, de la réduction du temps de travail et de la fin des entraves à l'accès au CDI.

## **AESH**

Les discussions ouvertes par le ministère sous la pression de l'intersyndicale sont, pour l'instant, très loin d'être satisfaisantes. Le ministère en reste à la fonctionnarisation d'une partie seulement des AESH, laissant la majorité d'entre elles dans une grande précarité. De plus, pour poser les bases d'un temps plein qui ouvrirait des perspectives d'un statut de fonctionnaire, le ministère ne parle que d'alourdissement de la charge de travail, en envisageant des missions supplémentaires, alors que la charge de travail des AESH (accompagnement des élèves et autres missions déjà existantes) est très lourde. Le SNES-FSU dénonce les orientations des discussions prises par le ministère et appelle la mobilisation, par la grève, le mardi 9 juin, pour peser sur la suite des discussions. La poursuite de la mobilisation, par un nouveau temps fort national après la rentrée, doit être envisagé dès maintenant.

Les discussions sur le statut des AESH sont aussi l'occasion pour certaines voix institutionnelles d'avancer leurs pions pour une redéfinition complète de la logique de l'École inclusive problématique et inquiétante. Le rapport de l'IGAS/IGESR rendu public il y a quelques semaines appelle à rompre avec la « compensation individuelle systématique » pour engager un rééquilibrage vers l'accessibilité pédagogique, et rejette la revendication de création d'un statut de fonctionnaire pour les AESH. Le rapport évoque la création de « conseillers principaux d'accessibilité », placés auprès du chef d'établissement, et *responsable du développement de l'accessibilité « avec autorité fonctionnelle sur les personnels ressources de l'école inclusive »*. Plutôt que la fonctionnarisation des AESH, les IG évoquent la création d'« assistants d'accessibilité » qui interviendraient directement en appui de l'enseignant·e, par exemple pour la mise en œuvre de certaines adaptations pédagogiques. Les autres AESH resteraient contractuelles et concentrées sur sur l'accompagnement à la vie quotidienne et sociale des enfants atteints d'un handicap lourd.

Le SNES-FSU portera ses mandats sur les personnels en situation de handicap et l'école inclusive à la CNH du 25 juin 2026 à Bobigny

## **PAS**

L'Assemblée nationale a, une nouvelle fois, rejeté les articles, écrits par le ministère, d'une PPL qui visaient à remplacer les PIAL par les PAS. A ce jour les PAS n'ont donc toujours aucune base législative, pourtant nécessaire pour leur généralisation. Si le ministère n'emploie plus ce mot, sous couvert d'extension, il poursuit le déploiement des PAS, avec pour seule base, des textes réglementaires ce qui rend l'initiative ministérielle fragile. De plus, le déploiement des PAS se fait en préemptant des emplois d'enseignants qui auraient dû être implantés dans les collèges et les lycées. Le SNES-FSU dénonce les pratiques de certains rectorats qui profitent du flou juridique pour faire pression sur les AESH pour leur faire signer des avenants qui modifient de manière substantielle leurs contrats. Le SNES-FSU continue d'exiger l'abandon des PAS.

Le SNES-FSU doit diffuser sa vision de l'inclusion, pour contrer les tentatives de rejet de celle-ci. Une école réellement inclusive est la perspective qu'il défend mais les conditions de sa mise en œuvre et les carences d'une institution qui n'investit pas à la hauteur des besoins, génèrent une souffrance professionnelle qui s'exprime de plus en plus. Le SNES-FSU informera plus particulièrement les collègues sur « l'accessibilité pédagogique », nouveau concept développé avec les PAS pour transférer aux enseignant·es les missions d'accompagnement des AESH.

## **Fonction publique**

Le 27 mai, l'intersyndicale de la fonction publique au complet a écrit au Premier ministre pour demander à être reçue. Avec la hausse de l'inflation, la situation salariale des agent.es de la fonction publique qui était déjà critique est devenue intenable. La hausse du SMIC de 2,2 %, intervenue au 1<sup>er</sup> juin a entraîné le passage en dessous du SMIC de près d'un millions d'agent.es. Si l'indemnité de compensation, automatique, a bien été déclenchée, cela signifie pour ces personnels, outre une rémunération insuffisante, une absence totale de perspective d'évolution salariale et de reconnaissance de la carrière, parfois pendant plus de 15 ans. L'intersyndicale exige donc le dégel immédiat du point d'indice et l'ouverture de négociations salariales. David Amiel a répondu au courrier de l'intersyndicale la veille de la conférence de presse des organisations syndicales. Il annonce un « rendez-vous salarial » pour début juillet sans donner une quelconque orientations sur les annonces à venir.

Dans le même temps, il poursuit son offensive médiatique contre le système de retraites des fonctionnaires. Avec la ministre de la Santé, il engage aussi une opération démagogique : sous couvert de transparence sur les dépenses de santé : l'envoi d'un SMS à la sortie d'un rendez-vous médical pour donner son coût et le remboursement par la Sécurité Sociale. Il s'agit bien d'une nouvelle offensive contre la Sécurité sociale et son prétendu coût.

## **Égalité femmes/hommes**

Loin des effets d'annonce sur l'égalité femmes / hommes, nous assistons à une réduction constante des droits des agentes. En effet le nouveau congé de naissance d'une durée de 2 mois maximum, fractionnable, et à répartir entre parents sera effectif le 1 juillet. Mais il ne peut faire oublier qu'il se met en place en réduisant les droits d'autres familles puisqu'il sera financé par la suppression de la majoration des allocations familiales pour les enfants de 14 à 18 ans. De même, la réduction de moitié du nombre d'ASA enfant malade pour les agent.es dont le ou la conjoint.e n'a pas de droits similaires, va également impacter les conditions de travail des fonctionnaires, qui sont majoritairement des femmes.

Le SNES-FSU revendique une politique familiale féministe, égalitaire et inclusive, et donc de dépasser la vision « traditionnelle ou nucléaire » de la famille pour s'adapter aux réalités d'aujourd'hui. Pour cela, il est nécessaire de reconnaître la diversité des familles, de soutenir davantage les familles monoparentales (dans 82 % des cas il s'agit de femmes seules), de mieux soutenir celles et ceux qui ont les revenus les plus modestes, mais aussi d'adapter tous les dispositifs à la composition de la famille (notamment un nombre d'ASA proportionnel au nombre d'enfants à charge).

## **PSH**

Le SNES-FSU se félicite de la publication par le MEN du plan national d'actions handicap et d'insertion professionnelle 2026-2031, avec près de deux ans de retard. C'est une bonne nouvelle pour les personnels car il réaffirme et détaille les obligations de l'employeur, le SNES-FSU a fait progresser le texte sur le recrutement, sur le maintien dans l'emploi et le reclassement. Le budget dédié de 2026 a doublé par rapport à 2025, il doit permettre tous les financements des appareillages et des aménagements de postes. Il faut à présent que le ministère fasse en sorte que ce plan soit appliqué dans toutes les académies et tous les établissements. Pour le SNES-FSU, ce plan doit être appliqué et servir de document opposable aux services RH.

## **Droits en santé, des reculs inacceptables**

Le ministre de l'Action et des comptes publics impose le recul des droits des personnels en matière de parentalité et de santé. Deux projets de décrets présentés en CCFP formalisent ces reculs. En matière de parentalité, la liste des situations ouvrant le droit aux ASA est limitative et ne peut pas être améliorée en fonction des spécificités ministérielles. Les ASA de droit sont en nombre restreint, la plupart sont subordonnées aux nécessités de services. Il en est ainsi des ASA pour enfant malade.

Celles-ci ne dépendent pas du nombre d'enfants à charge et ne seront plus doublées lorsque le ou la conjointe ne dispose pas de ce droit ou de la possibilité de l'exercer dans son cadre professionnel.

En matière de santé, le ministre de l'Action et des comptes publics entend transposer les reculs qui ont été imposés aux salarié·es du privé par la LFSS pour 2026, en limitant la durée maximale initiale des arrêts de travail que peuvent prescrire les médecins. Les conditions de renouvellement seront complexifiées ce qui peut déboucher sur des jours de carence supplémentaires et sur un accès plus difficile au CLM. Parallèlement à ces reculs qui touchent toutes et tous les salarié·es, le ministre s'attaque au temps partiel thérapeutique. Le ministère de l'EN a semble-t-il été en pointe pour demander la fin du temps partiel de droit pour les trois premiers mois, sans congé maladie préalable. Le gouvernement veut ainsi imposer un délais de trente jours pour l'obtention d'un TPT initial, avec possibilité de refus de la part de l'autorité administrative.

Ces reculs s'ajoutent au jour de carence et à la baisse de rémunération en CMO de 10% imposée il y a un peu plus d'un an. Ces attaques touchent à nouveau et particulièrement les femmes. Le rétablissement du maintien de la sur-rémunération en première année de CLM dans les DROM montre que la mobilisation et l'intervention du SNES avec la FSU permettent de contrer les reculs.

### **PSC**

En dépit des informations et alertes communiquées par le SNES-FSU à la profession, les adhésions au contrat collectif Prévoyance restent marginales, à peine 10 % des agent·es concerné·es, la MGEN n'étant pas en mesure toutefois d'être plus précise sur les ministères et les catégories. Le SNES-FSU a exprimé à la MGEN qu'il déplorait le peu d'engagement de la mutuelle à promouvoir le contrat collectif et à faciliter son adhésion, sans sous-estimer les contraintes imposées par l'employeur. La MGEN s'est proposée de prolonger sans difficulté les contrats individuels au-delà du 1<sup>er</sup> mai pour maintenir une couverture Prévoyance le cas échéant. Le SNES fera le nécessaire pour que les collègues aient bien en tête qu'après le 1<sup>er</sup> novembre l'adhésion imposera un questionnaire de santé pouvant entraîner une sur-cotisation. Par ailleurs, le SNES-FSU constate et déplore que la MGEN favorise la souscription au contrat individuel dans ses échanges avec les collègues de moins de 50 ans, en mettant en avant son prix plus faible, s'éloignant encore un peu plus de la logique mutualiste. Il met en avant ses revendications pour assurer une indispensable solidarité collective effective.

Le SNES continue d'agir pour que les collègues en congé long au 1<sup>er</sup> mai ne soient pas pénalisé·es en cas d'adhésion tardive. Il demande aussi de toute urgence une réponse adaptée pour les retraité·es ayant souscrit·es un contrat MASP et qui se retrouveront sans couverture Santé au 1<sup>er</sup> juillet. Le SNES-FSU profite de chaque échange, stage et HIS avec les collègues pour rappeler sa revendication d'une prise en charge à 100 % des soins prescrits par la Sécurité sociale.

### **Politique éducative**

Dans l'Éducation, Édouard Geffray s'inscrit dans la continuité de J-M. Blanquer et des précédents ministres d'Emmanuel Macron dans la mise en place d'un système éducatif à deux vitesses. L'ensemble des réformes mises en place font système, et pour la première fois depuis 40 ans, un ministre assume le choix de la démassification en communicant, avant même que les épreuves aient eu lieu, sur la baisse attendue des résultats au DNB et au Bac. La pérennisation de la prépa-Secondaire, la gestion des BTS et CPGE retirée au ministère de l'enseignement supérieur pour être confiée à l'Éducation nationale sont d'autres signaux qui préfigurent une déscolarisation au lycée visant à réduire encore plus l'accès à l'enseignement supérieur.

### **Moyens et démographie**

Avec les suppressions d'emplois budgétées, les moyens de rentrée 2026 manqueront partout. La baisse démographique doit être utilisée pour améliorer les conditions de travail et d'étude. Le SNES-FSU mènera campagne pour démontrer aux personnels et à la population que la situation démographique offre une fenêtre pour faire les investissements, salariaux et de recrutements, afin d'améliorer l'école publique. Cette campagne participe du rapport de force de fond nécessaire à la défense des personnels et de l'école publique.

Pour la rentrée 2027, il n'est pas question d'accepter que la baisse démographique pèse sur le service public au profit du privé qui serait épargné. L'expérimentation sur les 18 départements est un leurre. Le gouvernement tente d'échapper à ses responsabilités, tout en poursuivant la territorialisation de l'école et en écartant les organisations syndicales. Partout, le SNES-FSU fera connaître les besoins de l'école publique et de ses personnels.

Le ministère prend prétexte du reflux démographique pour avancer de façon souterraine son projet d'École fondamentale qui pourra être séparée du lycée. Les fusions d'écoles et de collèges se multiplient pour libérer des bâtiments qui se vident et sont onéreux pour les collectivités territoriales, pas seulement en zone rurale. Des professeur·es risquent d'y accepter davantage les échanges de service inter-degrés ou la bi-disciplinarité pour éviter d'accumuler les kilomètres en voiture pour compléter leur service. Certains des « 800 collèges en progrès » se voient imposer des PE venant enseigner le français et les mathématiques en Sixième. Pour contrer l'obsession démographique brandie par le Ministre, le SNES organisera à la rentrée 2026 un séminaire S3-S4 avec les secteurs concernés, les 18 départements ciblés et au-delà même. Ce séminaire a vocation à partager notre argumentaire et construire collectivement la riposte face à ce qui s'annonce non seulement comme un vaste plan d'économies de postes mais aussi d'offensives redoutables contre notre statut, à travers par exemple l'instauration de l'École du socle, actant une fusion du corps des PE avec celui des PLC qui travaillent en collège.

Dans un contexte de baisse démographique et d'austérité des moyens, le SNES-FSU conteste toute logique de redéploiement à l'œuvre entre établissements et entre missions.

## **Examens**

Le SNES agit depuis des mois pour obtenir du ministère des consignes claires à l'attention des chefs d'établissement pour alléger la charge de travail des collègues de lettres, de philosophie et de mathématiques : les libérer de surveillance du baccalauréat, leur éviter les sur-convocations, dégager de cours les collègues de collège convoqué·es pour le baccalauréat. Le ministère refuse d'aller au-delà des consignes rappelées dans sa note de service de septembre 25 « *Les enseignants chargés de la correction des épreuves écrites terminales sont dispensés de surveillance de ces épreuves dès réception de leur lot de copie* ». Le SNES-FSU se tient aux côtés des collègues pour dénoncer une charge de travail écrasante en plus d'une responsabilité importante en tant que jury d'examens. Il en fera un point à l'ordre du jour de la F3SCT ministérielle du 9 juin pour garantir de bonnes conditions de correction à la faveur des candidates et candidats et protéger la santé physique et mentale des personnels. Par ailleurs, le SNES-FSU engage une campagne pour la revalorisation des indemnités de correction des copies et oraux du DNB, du baccalauréat et des BTS. Le SNES-FSU dépose un préavis de grève sur la période pour les collègues qui souhaitent exprimer leur colère d'être ainsi maltraité·es. Le SNES-FSU dénonce les injonctions de l'administration au sujet de la préparation aux examens, et notamment dans l'organisation des révisions comme dans l'académie de Lyon. Le SNES-FSU rappelle l'expertise des professeur·es et leur liberté pédagogique que le Code de l'éducation garantit face à la note de service du 26 mars 2026 dans laquelle s'exprime une volonté de transformer l'enseignement en coaching.

## **Lycée**

Le ministère a décidé de pérenniser la classe de prépa-Seconde en dépit d'un bilan désastreux tiré par l'Inspection générale. Il s'agirait de donner une assise réglementaire aux dispositifs existants que des équipes souhaiteraient maintenir. Le SNES-FSU conteste le bilan et les arguments du ministère : non,

les prépa-2ndes ne répondent pas à une attente du terrain car elles sont loin d'être remplies et non, elle ne s'adresse pas seulement à des élèves volontaires mais à des élèves et familles désemparés en attente d'une place en Seconde professionnelle. Le SNES dénonce cette année supplémentaire ajoutée au cycle de détermination car il pourrait à terme devenir un palier d'orientation pour des élèves fragiles qui ne seraient pas autorisés à poursuivre au lycée après leur seizième anniversaire. C'est un levier pour déscolariser les élèves du lycée et démassifier l'accès au baccalauréat et aux études supérieures. La logique de projet pédagogique à construire pour la classe de prépa-Seconde permettrait d'ailleurs à terme de sélectionner les lycées qui pourraient bénéficier de quelques moyens quand l'austérité couplée aux baisses démographiques mettront à sec toutes les dotations. Les annonces du ministre sur les exigences de la maîtrise de la langue pour avoir le bac sont restées sans consignes claires à l'attention des jurys. Les corrections des sujets devraient intégrer un barème mais sans qu'on en sache plus sur la prise en compte des élèves en situation de handicap ou nouvellement arrivés en France. Le SNES-FSU dénonce le fait que le ministre, avec cette annonce qui s'adresse aux franges les plus réactionnaires, jette une fois encore le discrédit sur le valeur du diplôme et sur le travail des professeur·es. Le SNES-FSU engage les collègues à corriger en responsabilité, comme elles et ils l'ont toujours fait, quels que soient les barèmes actualisés pour répondre à la campagne médiatique du ministre et à partager cette intention avec les autres correcteurs et correctrices lors des commissions d'entente.

Le SNES-FSU dénonce toutes les politiques qui creusent les inégalités : l'augmentation des droits d'inscription dans le supérieur pour les étudiant·es étranger·es extra-communautaires est scandaleuse.

## **Collège**

Les collègues des 800 collèges dits « collèges en progrès » n'ont pas été toutes et tous soumis·es à la même pression lors des formations pour repenser leurs pratiques professionnelles mais l'absence de moyen complémentaire pour accompagner les élèves reste un point commun. En déplaçant les critères des difficultés sociales aux difficultés scolaires pour entrer dans ce dispositif, sans nul doute préfigurateur d'une future carte de l'éducation prioritaire, le ministère se désengage en terme de moyens et fait peser sur les équipes la responsabilité de redresser les indicateurs de pilotage scrutés par les directions. Le SNES-FSU appelle les équipes à refuser toute formalisation de « bonnes » pratiques à adopter qui, une fois inscrite dans le projet d'établissement, peut entraver la liberté pédagogique. Le SNES-FSU continue d'informer les collègues pour les rassembler et les encourager à lutter : la mise en réseaux de ces collèges en lutte est essentielle pour mobiliser et dépasser l'isolement.

La proposition de loi (PPL) de trois sénateurs centristes sur la définition de l'Éducation prioritaire a été votée le 27 mai par le Sénat. Elle transforme une problématique sociale en « politique territoriale » comme le souhaitait J.-M. Blanquer et les ministres suivant·es. Pour le SNES, les zones rurales et les établissements éloignés devraient plutôt bénéficier d'autres mesures spécifiques, sauf à relever de l'Éducation prioritaire si leurs critères sociaux le justifient. Le texte voté ne mentionne plus les évaluations nationales de Sixième comme cela était initialement prévu. Si cette PPL était adoptée à l'Assemblée nationale, ce serait la fin d'une politique nationale d'éducation prioritaire de compensation des inégalités sociales ! C'est bien la concentration d'élèves de familles populaires qui accentue les difficultés scolaires et crée le besoin d'une politique nationale d'éducation prioritaire. Le SNES demande sans relâche la révision de la carte comme elle aurait dû l'être tous les cinq ans depuis 2015. Il existe aujourd'hui un réel décalage entre la carte de l'Éducation prioritaire et les collèges et lycées qui devraient être labellisés selon les critères de 2015.

Le SNES-FSU reste vigilant sur les différents types d'offensives contre la politique nationale d'éducation prioritaire pour les dénoncer et les combattre : de sa mise en jachère depuis 2018 à la création de labels concurrents contractualisant les moyens (Cités éducatives, CLA qui a rendu des établissements privés sous contrat éligibles) et la contestation de la réforme des « 800 collèges en progrès ». Cela a notamment évité jusqu'à ce jour la délabellisation des REP.

La généralisation des CLA aux 21 collèges qui ont un IPS inférieur à 80 au lieu de leur classement immédiat en REP+ n'est pas acceptable. Le SNES-FSU soutient les collèges actuellement mobilisés pour rentrer dans la carte de l'éducation prioritaire ou qui revendique d'accéder au label REP+.

Le SNES-FSU appelle les collègues à ne pas mettre en place le passeport d'Éducation économique, budgétaire et financière (EDUCFI), une formation généralisée dès la rentrée à toutes les classes de Quatrième. Il appelle aussi à la fin des expérimentations de l'uniforme dont le rapport montre toutes les limites. Le SNES-FSU exige une école qui forme à comprendre, pas seulement à obéir. Une école qui n'enseigne pas l'économie libérale dès la Quatrième, mais qui valorise l'apprentissage plutôt que le simple résultat chiffré du brevet, et qui accompagne chaque élève dans son émancipation. Face à la dérive de l'évaluation constante et des certifications en tout genre, le SNES-FSU doit rappeler que la mission première des personnels est d'abord d'enseigner pour émanciper.

Les décès d'élèves de Troisième et de lycées en stage se multiplient. La mort tragique d'un lycéen de 15 ans en avril sur son lieu de stage souligne la nécessité de revoir ces pratiques. Le SNES-FSU réaffirme sa revendication de suppression des stages de Troisième et Seconde.

### **CPE et politique de climat scolaire**

Le ministère propose aux organisations syndicales des ateliers climat scolaire sur la santé mentale des élèves, les phénomènes émergents sources de violence et de radicalités, le travail collectif au sein des établissements et le lien école-famille. Ces ateliers avec des sujets importants ne laissent que peu de place dans leur organisation au dialogue social et à la recherche de solutions. Le ministère s'empare de la question climat scolaire comme une opportunité managériale en en faisant un outil de pilotage supplémentaire des établissements.

Pourtant le besoin d'accompagnement des élèves en santé mentale est immense. Ce besoin n'a cessé de s'aggraver au fil des années. On ne peut pas améliorer la prise en charge de la santé mentale des jeunes sans moyens, et dans nos établissements cela passe par un nombre accru de personnels formés. La rentrée 2026 se fera sans emploi de CPE supplémentaire. Le SNES-FSU exige que soit résolue la question de l'adéquation entre les moyens en postes et les effectifs d'élèves à suivre. C'est une question récurrente et décisive tant pour la qualité du suivi éducatif que pour la reconnaissance du métier. Trop de CPE ont aujourd'hui des effectifs d'élèves à suivre incompatibles avec un exercice serein de leurs missions. Au lendemain de la grève du 2 juin où nombre de vies scolaires étaient impactées ou fermées, plusieurs académies signalent la suppression d'ETP d'AED pour la prochaine rentrée. Les vies scolaires déjà asphyxiées ne peuvent être les variables d'ajustements des choix politiques et budgétaires du gouvernement. Ces mesures de suppressions de postes ajoutées aux mesures de redéploiement finissent par poser des problèmes majeurs de sécurité, dans les internats par exemple.

### **PsyEN et DCIO**

Sur l'ensemble des dossiers qu'ils ont à traiter (orientation scolaire, prévention du décrochage, souffrance psychiques, difficultés scolaires, inclusion et élèves à besoins particuliers), les psychologues sont invisibilisé·es ou sont sollicité·es en fin de circuit pour permettre à l'administration de se dédouaner de ses responsabilités dans une logique assurantielle ou pour traiter les urgences : accueillir les sans solutions de Parcoursup, les élèves non affecté·es, tenir une cellule d'écoute en cas d'événement traumatique, etc. Des hiérarchies intermédiaires s'installent dans les EPLE rendant les conditions de travail plus difficiles alors que les temps de concertations diminuent. La mise en place des PAS ne peut s'exonérer de la qualification et de l'expérience des psychologues de l'éducation nationale. Le SNES-FSU continue à revendiquer des équipes pluri-professionnelles complètes, du temps pour travailler ensemble et le respect des missions respectives de tous les personnels.

## **Manuels**

Le tribunal administratif de Montreuil vient de juger illégale l'édition des manuels numériques dits « libres » mis en place par Valérie Pécresse. La FSU Île-de-France réclame la création d'un groupe de travail où les représentant·es des personnels auraient toute leur place pour engager une réflexion collective sur les manuels et ne pas laisser le terrain aux intérêts marchands. La mainmise de l'empire Bolloré sur l'édition scolaire est aussi considérée comme un problème majeur. Le SNES-FSU appelle les collègues à la vigilance sur le choix des manuels. Il soutient les initiatives de boycott des manuels Hachette, Hatier, Le Livre scolaire, Foucher, Didier.

Les manuels scolaires ne doivent pas servir la bataille idéologique de l'extrême droite. Face à l'offensive de groupes comme celui de Bolloré dans le monde de l'édition, le SNES-FSU revendique des choix pédagogiques qui refusent les contenus discriminants et qui proposent des savoirs capables de former des esprits critiques et ouverts. L'École ne peut être un outil de formatage : elle doit éveiller, questionner, développer l'esprit critique et émanciper.

Alors que tout indique que les équipes seront bridées pour renouveler les collections, les crédits pédagogiques étant passés de 80 millions à 37 millions pour le budget 2026, le SNES revendique des crédits suffisants pour permettre l'achat de manuels alors que les programmes sont renouvelés.

## **Formation initiale**

Le second comité de suivi de la réforme de la formation initiale se tiendra le 29 juin. Le SNES a demandé un bilan d'étape de la mise en place des comités de suivi académiques. Des recteurs de région académique ont décidé d'imposer la région comme échelon du comité, d'autres ne les ont toujours pas mis en place : des académies n'ont donc aucune visibilité sur la mise en œuvre de la réforme. Le SNES dénonce la nette dégradation des conditions de formation des futur·es lauréat·es des concours L3 et M2 : fermeture de filières, regroupement interacadémique de formations, conditions d'affectations incertaines en l'absence de barème, etc. Avec des lauréat·es du CAPES L3 *a priori* bien plus nombreuses et nombreux à être déjà inscrit·es en master, des réservations supplémentaires de poste pour en faire des berceaux dégraderont les mutations des titulaires, les affectations des TZR et l'accès à l'emploi des contractuel·les. Le SNES rappelle son opposition à tout service devant élève dans le cadre de la formation initiale. Dans les disciplines les plus déficitaires, les doubles inscriptions aux concours L3 et M2 laisseront des places non pourvues : le SNES demande de déclarer admis·es au CAPES les candidat·es admissibles à l'Agrégation, une mesure réglementaire qui permettrait de pourvoir sans attendre plusieurs postes. Pour les autres disciplines, des listes complémentaires doivent être ouvertes. Le SNES fera très vite le bilan des premiers résultats de cette réforme qui ne résoudra pas la crise d'attractivité dans nos métiers. Revenir à un haut niveau de qualification, revaloriser les salaires et améliorer les conditions de travail sont incontournables pour y parvenir. En dépit d'une réforme qu'il conteste, le SNES-FSU encourage ses adhérent·es à se tenir aux côtés des stagiaires M1 et M2 qui seront présent·es dans les établissements à la rentrée pour les accueillir syndicalement et professionnellement en portant auprès d'elles et eux notre lecture du métier.

## **Militarisation de la société**

Le gouvernement a soumis au parlement un projet de loi actualisant la loi de programmation militaire. Le texte prévoit notamment d'accroître les dépenses militaires de 36 milliards d'euros d'ici 2030 (+6,5 milliards d'euros pour le budget 2027), ce qui impliquerait de nouvelles mesures d'économies notamment contre l'école, la fonction publique et la Sécu.

Le projet de loi contient également un nouveau régime d'exception dit d'« état d'alerte à la sécurité nationale », qui autoriserait le gouvernement à prendre des mesures qui dérogeraient à diverses normes réglementaires (par exemple le code du travail).

Face à ces menaces, le SNES se prononce pour le retrait du projet de loi actualisant la loi de programmation militaire.

Ce projet de loi illustre la volonté du gouvernement de militariser la société, à l'image de ce qui est déjà entrepris dans l'Ecole (classe défense etc). Le SNES-FSU continue de s'opposer à la militarisation de l'Ecole

### **Action**

Le SNES-FSU portera ses mandats sur les personnels en situation de handicap et l'école inclusive à la CNH du 25 juin 2026 à Bobigny.

Les DROM n'échappent pas aux effets du réchauffement climatique, avec un bâti scolaire tout aussi inadapté que dans l'Hexagone. Aussi, le SNES-FSU déploiera son dispositif de météo des classes auprès des syndiqués des DROM à la rentrée, période adaptée, pour réaliser l'exercice de cartographie des températures et des adaptations prévues, le cas échéant, afin d'interpeller les autorités compétentes sur l'inadaptation du système éducatif, notamment du bâti scolaire.

Le SNES-FSU réaffirme son soutien à Vincent Prémey, secrétaire départemental de la FSU de l'Allier qui continue d'être la cible des menaces de l'extrême droite suite à la lutte engagée contre le financement public du spectacle « Murmures de la Cité »

Il apporte aussi tout son soutien à Gérard Attab, ancien responsable départemental de la FSU et du SNES-FSU, actuel secrétaire départemental de la FGR-FP, militant de RESF et d'ATTAC, mis en garde à vue et dont le domicile a été perquisitionné pour avoir hébergé un jeune ivoirien, sans papiers. Gérard Attab a finalement été libéré, tout comme le jeune qu'il héberge. Notre camarade est convoqué pour un rappel à la loi le 18 septembre alors qu'il n'a enfreint aucune loi. Le SNES-FSU dénonce cette tentative d'enfreindre l'État de droit. Il soutient et relayera les initiatives locales du SNES Clermont et de la FSU en appui de Gérard Attab.

Le SNES-FSU soutient les collègues en mouvement des établissements Politique de la Ville pour retrouver leurs droits à l'ASA et les bonifications pour les mutations inter et intra

Les prochains mois seront décisifs. Ce n'est plus seulement l'Ecole qui est à un point de bascule, mais bien notre modèle social, en particulier la protection sociale et les services publics. Les choix budgétaires assumés par le gouvernement qui semble bien décidé à poursuivre la cure d'austérité pour les services publics et les fonctionnaires, risquent d'achever l'asphyxie des services publics. Les choix politiques qui se dessinent tant pour la Fonction publique (sur les rémunérations, sur les retraites, le recours accru à la contractualisation) que pour le système éducatif (avec une ligne assumée de démassification) sont autant de signaux de rupture qui auraient des conséquences négatives durables pour les agents, les usagers mais aussi les solidarités et, au final, notre modèle social. La campagne présidentielle qui a déjà commencé sera aussi l'opportunité pour les libéraux et l'extrême droite de dérouler leurs programmes de casse des services publics.

La responsabilité du SNES et de la Fsu sont donc immenses en cette fin d'année et à quelques mois du début de l'année scolaire 2026-2027. Le SNES aborde ces échéances fort de la confiance des personnels : cela se voit par exemple dans les chiffres de syndicalisation, les sollicitations des collègues au quotidien sur leurs droits, les opérations de mutations, les problèmes d'établissements, les opérations de carrière, les succès des stages et le partage de nombreuses analyses de fond, qui ont parfois débouché sur des victoires comme sur le Choc des savoirs.

Le SNES-FSU propose de construire un plan d'action qui faisant le lien la fin de l'année scolaire avec le début de la prochaine, jusqu'au mois de novembre et en articulant le travail d'information avec celui de mobilisation, notamment par la grève, des collègues.

La campagne centrale sera celle des salaires et des carrières : la crise inflationniste rend encore plus visible et aiguë le déclasserement salarial de nos professions dans l'Education nationale, en particulier dans le 2d degré, du fait des blocages des fins de carrière. Dès cette fin d'année scolaire, sur la base d'exemples chiffrés (perte de pouvoir d'achat, indemnités de correction des examens etc) et de revendications explicites, le SNES-FSU amplifiera son travail d'information. Il accompagnera ces informations de la démonstration que ses revendications sont finançables, en s'appuyant sur la campagne de l'automne 2025 de la FSU sur le budget.

Il se mandate pour porter au sein de la FSU la nécessité d'annoncer, avant les vacances, une journée de grève fonction publique et ses suites, par un rebond rapide avant les vacances d'automne, dans le cadre de l'intersyndicale, sur les salaires avant la fin du mois de septembre. Il proposera aussi à l'intersyndicale éducation de décliner cet appel au regard des caractéristiques de l'Education et de son poids dans la Fonction publique.

Il annoncera aux collègues avant le début des vacances d'été son plan d'action sur la durée - prérentrée : mise à disposition du matériel habituel auprès des S1 et des syndiqués (tract, publication, affiche, intervention plénière et médias).

- semaine de rentrée : il appellera les collègues à remplir son enquête flash sur les postes non pourvus. Cette année, il sera proposé aux collègues d'initier un travail de recensement des besoins dans les établissements dans les différentes catégories de personnels pour mettre en avant nos revendications, qui pourront ainsi être chiffrées, sous des formes diversifiées et souples (méthode utilisé pour la construction du plan d'urgence du 93, cahiers de doléances etc). Le SNES-FSU fera connaître les résultats de cette enquête dans les jours qui suivent la rentrée pour mettre en lumière les besoins du second degré.

Une visio nationale des S1 pourra être organisée pour échanger sur les conditions de rentrée, préparer l'action et les élections professionnelles.

Un préavis de grève sera déposé. Le SNES appellera les établissements à s'en saisir pour des mobilisations locales de rentrée dont il assurera la visibilité à tous les niveaux.

Dès cette semaine-là, il s'agira de populariser nos exigences sur les salaires et les carrières, de montrer que nos revendications sont finançables et de préparer la grève Fonction publique de fin septembre. Dans cette perspective, le Snes-FSU tirera les leçons des appels successifs à des journées de grève unique, afin de poursuivre la mobilisation avant les vacances d'automne, sous des formes à définir, en fonction de la réussite de cette première journée. Il popularisera aussi cette perspective auprès des collègues.

- les deux semaines suivantes permettront de poursuivre la campagne d'information et de mobilisation. La popularisation de nos revendications permettra d'inscrire ces actions dans la campagne de syndicalisation et des élections professionnelles.

Le SNES-FSU présentera aussi aux collègues en cette fin d'année et au début de l'année des éléments d'analyse des politiques éducatives menées par le ministre Edouard Geffray en mettant en avant la cohérence de mesures annoncées et la continuité avec les politiques de tri social et scolaire de certains de ses prédécesseurs. Il interpellera le ministre sur la logique de démassification à l'oeuvre dans ses choix de politiques éducatives. Là aussi, dans le cadre de la syndicalisation de début d'année et de la préparation de la campagne des élections professionnelles, il fera connaître ses mandats (nombre d'élèves par classe etc).

Dans le cadre de la préparation de rentrée, en cette fin d'année, il fera la lumière, s'en appuyant sur les S3, sur le non renouvellement qui semble massif des contractuels. Avant la fin du mois de septembre 2026, il prendra contact avec les autres syndicats de la FSU pour organiser la journée de lutte contre la précarité. Il poursuivra aussi ses interpellations et actions sur la situation des AED (moyens, budget).

De manière plus générale, le SNES-FSU interpellera à tous les niveaux les autorités académiques et nationales sur le recrutement des AESH à hauteur des besoins pour tous les élèves notifiés, l'annulation des suppressions de postes, la création des emplois nécessaires.

Au regard de l'orientation des discussions pour un statut pour les AESH, il sera nécessaire de discuter rapidement en FSU et en intersyndicale des suites de la mobilisation, par une initiative nationale avant le début des discussions budgétaires.

Le SNES portera ce plan d'action en mettant avant auprès de la profession, mais aussi de l'opinion publique que cette rentrée n'est pas comme les autres : dernière rentrée du macronisme, échéance présidentielle....Cela implique une action à la hauteur des enjeux et un plan d'action largement partagé par et avec la profession : c'est bien par la mobilisation d'une majorité de collègues que nous pourrions construire le rapport de force nécessaire pour faire bouger les lignes et faire aboutir nos revendications. Au-delà du travail d'information sur le fond, un travail de conviction devra aussi être mené sur la force de l'action collective et syndicale, en s'appuyant sur ce qui a été réussi par le SNES et la FSU ces dernières années (-2 jours de carence, annulation des 4000 suppressions d'emplois pour la rentrée 2025, Choc des savoirs, report des épreuves de spé de mars en juin, mise à l'agenda de la crise d'attractivité etc). Ce ne sont pas les victoires totales mais des points d'appui pour redonner confiance dans l'action collective, notamment par la grève, et montrer que cette rentrée est bien un moment décisif pour faire entendre notre voix et nos revendications.

En cette fin d'année et dès le début de l'année scolaire, le SNES-FSU, en lien avec la FSU, amplifiera sa campagne pour les élections professionnelles. Il s'agira de montrer à la fois les enjeux du vote, son intérêt (pour contrecarrer les risques de l'abstention), les résultats (par exemple sur les recours) et les propositions du SNES et de la FSU et donc la force du vote FSU. Différents outils seront développés mêlant supports papiers et numériques pour mener la campagne de terrain.

Le SNES-FSU portera aussi au sein de la FSU l'idée d'Assises pour l'Ecole, évènement permettant de faire connaître le projet éducatif de la FSU, dans la perspective des échéances politiques de 2027.

### **Vote**

**Pour : 61**

**Contre : 2**

**Abstention : 6**

**NPPV : 0**

**Texte adopté**